

Nº de groupe

0

0

Beneva

625, rue Jacques-Parizeau, C. P. 1500, Québec (Québec) G1K 8X9 418 644-4200 ou 1 800 463-4856

0 0

Courriel: adm.collectif@beneva.ca

d'employeur	1	Nº d'io	dentifica	tion (se	ra fourn	i par l'A	ssureur	au mon	nent de	l'adhési	on)

ADMINISTRATEUR

■ ADHÉSION À L'ASSURANCE COLLECTIVE ☐ MODIFICATION(S) À L'ASSURANCE COLLECTIVE

☐ FORMULAIRE SAISI DANS L'ESPACE

Mariage, mise à pied temporaire, séparation de fait, adoption, naissance, décès, etc.

RENSEIGN	EMENTS RELATIFS A LA	PERSONNE	: ADI	HERENIE									
Nom du groupe	Nom de l'employeur						Nº de la personne employée						
FNEEQ - CS	SN (CÉGEPS)												
Nom		Prénom			Date	de naissance	e (AAAA/MM/JJ) Sexe Langue						
									☐ F			ançais nglais	
Арр.	N°, rue			Ville			Prov	vince	Code	postal	ı		
Adresse courriel	1			Téléphone principal		Poste	Télé	phone	(autre)		Post	:e	
								Ш					
Note 1 : En donn	ant mon adresse courriel, j'accepte de	ecevoir uniquement	t les do	cuments relatifs à mon	contr	at d'assuranc	e collec	tive.					
État civil							Dep	uis le ((AAAA/M	M/JJ)	ı		
☐ célibataire	marié(e) ou uni(e) civilement	conjoint(e) de fait		veuf(ve)	cé(e)	séparé(e)		<u>LL</u>					
Date d'emploi (A	AAA/MM/JJ) Date d'admiss	sibilité (AAAA/MM/J.	۱)	Statut d'emploi permanent	☐ Co	ontractuel :							
Fonction actuelle	9	Salaire	annuel	selon le % de tâche	Т	ravail à temps							
				\$		complet			partiel	:		_%	
Étiez-vous assu	ré en vertu du contrat de la FNEEQ ava	nt aujourd'hui ?		Oui		Non	Date	Date de terminaison (AAAA/MM/JJ)					
Si oui, veuillez p	préciser l'employeur :							1	1				
RAISON(S)	DE LA (DES) MODIFICA	ΓΙΟΝ(S)											
								1		-			
Raison :					ate d	'effet de l'évè	nemer	nt :	1 1	1 1	1	1 1 1	

3. GARANTIES

2.

IMPORTANT: Les renseignements indiqués sur ce formulaire doivent s'interpréter en complémentarité avec les dispositions contractuelles.

Assurance maladie - Obligatoire						
Choix de module² ☐ Module A : protection de base ☐ Module B : protection régulière ☐ Module C : protection enrichie		iel arental (sans personne conjointe) (sans enfant)		Exempti	ion ³	
Assurance soins dentaires Choix d'option	Plan de pro	tection ⁴				
Option 1 : protection de base Option 2 : protection enrichie	☐ Individu	el arental (sans personne conjointe) (sans enfant)		Exemption ³ Je mets fin à ma participation à coption		
			J'a	dhère	J'ajoute	J'enlève

	J'adhère	J'ajoute	J'enlève							
Assurance vie de base de la personne adhérente et assurance maladies graves de la personne adhérente ^{5, 6 et 7}										
- 1 fois le salaire annuel (minimum 75 000 \$)8										
- 2 fois le salaire annuel (minimum 75 000 \$) ⁸										
 Personne adhérente active de 70 ans et plus (10 000 \$) 										
Assurance vie des personnes à charge ^{6, 7 et 9}	Assurance vie des personnes à charge ^{6, 7 et 9}									
- Personne conjointe de moins de 65 ans : 10 000 \$										
Personne conjointe de 65 ans ou plus : 5 000 \$										
- Enfant à charge : 5 000 \$										
Assurance vie additionnelle ¹⁰										
- Personne adhérente : 1 à 10 tranches de 25 000 \$	tranches	tranches	tranches							
- Personne conjointe : 1 à 10 tranches de 25 000 \$	tranches	tranches	tranches							
Assurance invalidité de longue durée ¹¹										

Note 2: Période minimale de participation de 12 mois avant de pouvoir augmenter et de 36 mois avant de pouvoir diminuer. Toute demande de changement de protection doit être faite pendant la personne adhérente doit fournir à l'employeur la preuve qu'elle et ses personnes à charge, le cas échéant, sont assurées en vertu d'un contrat collectif d'assurance comportant des protections similaires. | Note 4: Le plan de protection doit être identique à celui de l'assurance maladie, sauf dans le cas où le droit d'exemption est exercé pour la garantie d'assurance maladie | Note 5: La participation à cette garantie est obligatoire pour adhérer aux autres garanties d'assurance meladies graves est de 25 000 \$, sous réserve des dispositions contractuelles. | Note 6: L'Assureur paie au bénéficiaire le montant d'assurance vie adhérent au moment de son décès. | Note 7: Aucune preuve d'assurabilité oni requises en tout temps. | Note 8: Réduction de 50 % du montant d'assurance à l'âge de 65 ans. | Note 9: Requise pour adhérer à l'assurance vie additionnelle de la personne enseignante dans un collège à la date de début du contrat suivant l'atteinte de trois ans d'ancienneté à partir du premier contrat admissibile, sous réserve du droit de renonciation.

		Prénom et nom	Sexe F M	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)	Enfant à charge atteint	À remplir dans le cas d'un enfant à charge âç de 21 ans ou plus, étudiant à temps plein ¹³				
	Personne conjointe				d'une déficience fonctionnelle ¹²	Début de session scolaire (AAAA/MM/JJ)	Fin de session scolaire (AAAA/MM/JJ)			
	Enfant(s)									
	fréquenté.	lez communiquer avec le service à la clientèle afin de connaître la démar	che à suiv	re. Note 13: La Capi	tale se réserve le d	roit de vous demander une preuv	e écrite de l'établissement			
<u>5.</u>	RETRAI	T DE PERSONNES À CHARGE								
	Veuillez re	emplir la section 3 si vous désirez modifier votre pro	otection	et nous indiquer	la raison de	cette modification à la s	ection 2.			
	Prénom et	t nom		Prénom et nom						

6. DÉSIGNATION DU OU DES BÉNÉFICIAIRES (pour les garanties d'assurance vie)

Révocable	Irrévocable	Prénom et nom	Pourcentage	Lien avec la personne adhérente

MISE EN GARDE : Si des pourcentages sont indiqués, ceux-ci doivent totaliser au maximum 100 %. Si aucun pourcentage n'est précisé, la prestation d'assurance vie sera partagée en parts égales entre les bénéficiaires désignés. PROVINCE DE QUÉBEC: la désignation du conjoint légalement marié ou uni civilement à titre de bénéficiaire est considérée irrévocable à moins de stipulation contraire de la personne adhérente. Une désignation irrévocable peut être modifiée seulement si le bénéficiaire a atteint l'âge de la majorité et qu'il signe une renonciation à ses droits de bénéficiaire. AUTRES PROVINCES QUE LE QUÉBEC: une désignation de bénéficiaire est considérée révocable à moins de stipulation contraire de la personne adhérente. Une désignation irrévocable peut être modifiée seulement si le bénéficiaire a atteint l'âge de la majorité et s'il consent par écrit à ce changement.

7. DÉSIGNATION DU FIDUCIAIRE POUR UN BÉNÉFICIAIRE MINEUR (ne s'applique pas à la province de Québec)

Si vous désignez un bénéficiaire n'ayant pas atteint l'âge de la majorité, vous devez nommer un fiduciaire.

Prénom et nom			
No, rue, app.	Ville	Province	Code postal

AUTORISATION DE LA PERSONNE ADHÉRENTE

« J'accepte, par les présentes, les dispositions du contrat d'assurance collective et je consens à ce que les primes nécessaires soient prélevées sur mon salaire, le cas échéant. J'accepte que mon numéro d'assurance sociale serve aux fins d'administration pour La Capitale assureur de l'administration publique inc. (La Capitale).

J'autorise mon employeur, le Preneur du contrat, La Capitale ou ses réassureurs ainsi que les représentants et prestataires de service à fournir, à recevoir et à échanger entre eux tous les renseignements personnels relatifs à mon admissibilité, à mon assurabilité et à mes demandes de prestations en vertu du régime et à celles de mes personnes à charge, le cas échéant. En cas de décès, **j'autorise** expressément le Preneur, l'employeur, le bénéficiaire, l'héritier ou le liquidateur de ma succession à fournir à La Capitale ou à ses prestataires de service tous les renseignements ou autorisations permettant le traitement de mon dossier. »

Le présent consentement est valide aux fins du présent contrat, de sa modification, de sa prolongation ou de son renouvellement. Une photocopie du présent consentement a la même valeur que l'original si elle est utilisée aux fins d'échange de renseignements.

X Signature de la personne adhérente ou, si mineure, de son représentant légal					Date	:	AAAA	/MM/J	
SIGNATURE DU RESPONSABLE CHEZ L'EMPLOYEUR									
χ	Date :								

10. AVIS

Signature

9.

La Capitale désire vous aviser que les renseignements recueillis lors de la présente transaction seront versés à votre dossier dont l'objet est «Assurance collective ». Seuls les employés ou prestataires de service de la compagnie y auront accès, et ce, uniquement si ces renseignements sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions ou à l'exécution de leur mandat. Sauf les exceptions prévues à la loi, aucune autre personne n'aura accès à votre dossier sans votre autorisation. Le dossier sera conservé à l'adresse ci-dessous.

Si vous désirez accéder à votre dossier, veuillez transmettre par écrit une demande à l'attention du responsable de l'accès à l'information, Direction de l'administration. Si l'un des renseignements personnels vous concernant était inexact, incorrect ou incomplet, vous pourriez de la même façon en demander la rectification.

En adhérant à un contrat de La Capitale, vos nom et adresse seront inclus à notre fichier de clients, de manière à vous offrir un meilleur service et à vous faire part des nouveaux produits conçus pour répondre à vos besoins. Si vous désirez que vos coordonnés n'apparaissent pas sur notre liste de distribution, vous devrez nous en informer au moyen d'une demande écrite ou verbale

Pour joindre le service à la clientèle : Téléphone:

Sans frais: 1 800 463-4856 625, rue Jacques-Parizeau, case postale 1500 Courriel: adm.collectif@beneva.ca Québec (Québec) G1K 8X9 • beneva.ca

Le présent formulaire peut être transmis à l'Assureur par la poste ou par courriel aux coordonnées inscrites ci-dessus. Si vous n'avez pas transmis le document original, assurez-vous de le conserver en lieu sûr en cas de contrôle. Il est à noter que l'Assureur peut exiger le document original en tout temps aux fins de vérification.

Page 2 de 2

Mois Jour Téléphone